



D.2019.12.11.9.15

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 11 Décembre 2019

9 – AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES**9.15 - Autorisation de contracter un prêt d'un montant de 10 millions d'euros auprès du Crédit Agricole pour le financement des travaux du SMTC (Tisséo-Collectivités)**

L'an deux mille dix-neuf, le onze décembre à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOLAT Michel	X (à compter du point 8.1)		X (jusqu'au point 7.11 inclus)
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire		X (M. Briand)	
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (M. André)	
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud			X
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X (à compter du point 2.1)		X (jusqu'au point 1.21 inclus)
SUAUD Thierry	X (à compter du point 2.1)		X (jusqu'au point 1.21 inclus)

Dans le cadre du financement des travaux inscrits au PDU (Projet Mobilités 2020-2025-2030) pour 2019, le SMTC a fait appel pour partie à l'emprunt.

Monsieur le Président rappelle que le montant des investissements budgété pour l'année 2019 est estimé à 161 millions d'euros.

Pour financer ces investissements, le SMTC a procédé à une consultation auprès de 16 établissements bancaires :

- Caisse d'Epargne
- CA-CIB – Groupe Crédit Agricole
- Crédit Agricole TOULOUSE
- Banque populaire Occitanes
- Caisse des dépôts et Consignation
- Société générale
- LCL Banque des Institutionnels
- La Banque Postale
- Deutsch Bank
- NATIXIS
- BNP Paribas
- HSBC France
- HELABA
- Crédit Foncier
- Deutsche Pfandbriefbank
- Royal Bank of Scotland

Monsieur le Président propose au Comité Syndical de retenir l'offre du Crédit Agricole pour conclure une convention de prêt aux conditions suivantes :

- Montant : 10 000 000 EUR
- Date de Remboursement Final : février 2035
- Amortissement: Annuel linéaire
- Taux d'Intérêts :
 - Taux fixe : 0,83 %
- Périodicité de Paiement des Intérêts : Annuel
- Commission d'Engagement :
0,065 % pour un prêt de 10 M €.
- Remboursement autorisé moyennant une indemnité actuarielle (calculée selon les conditions de marché).

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : DECIDE de contracter auprès du Crédit Agricole un emprunt d'un montant de 10 000 000 € (dix millions d'euros) destiné au financement des investissements 2019 du SMTC (Tisséo-Collectivités) dans le cadre de son PDU dans les conditions citées ci-dessus.

ARTICLE 2 : AUTORISE le représentant légal de l'emprunteur à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus, à intervenir avec le Crédit Agricole, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

ARTICLE 3 : S'ENGAGE, pendant toute la durée du crédit, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement de toutes sommes dues au titre de la convention.

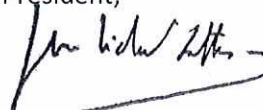
ARTICLE 4 : AUTORISE son Président à signer la convention de crédit susvisée et tout autre document nécessaire à la conclusion et à l'exécution de ladite convention.

ARTICLE 5 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES